

**ÉPREUVE DE LANGUE ET CULTURE ANCIENNE**  
**TRADUCTION ET COMMENTAIRE D'UN TEXTE LATIN**  
**ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT**

Sophie Aubert-Baillet, Lucie Claire, Pierre Descotes, Thomas Guard

**Coefficient : 3 ; Durée : 6 heures**

Pour la session 2017, l'épreuve de traduction et commentaire d'un texte latin a été choisie par 303 candidats, soit par un tiers des candidats au moment de l'inscription : la proportion s'avère un peu inférieure à celle des années précédentes. La moyenne est de 9,71/20 et les copies ont été notées de 0 à 19,5/20.

La moyenne de l'épreuve, proche de celle de la session 2015 (9,5/20), a sensiblement augmenté par rapport à celle de la session 2016 (8,72/20). Cette progression s'explique en partie par le pourcentage important de copies qui ont obtenu une note supérieure ou égale à 14 : 26,62 % (contre 17,92 % en 2016 et 17,52 % en 2015), comme le fait voir l'histogramme donné en ligne (à la rubrique « statistiques des épreuves »). Ces bonnes et très bonnes copies ont réjoui le jury ; elles ne masquent pas toutefois la faiblesse de nombreuses compositions qui, à la maîtrise insuffisante de la langue, indispensable pour réussir l'épreuve de version, ajoutent le manque d'inspiration du commentaire. Il semble nécessaire de redire que le choix de cette épreuve double mérite d'être bien pesé par le candidat et ne doit pas se faire par défaut lors de l'inscription : de solides connaissances en morphologie et en syntaxe sont indispensables pour la réussir, ainsi qu'une réelle maîtrise de la technique du commentaire et de la culture latine. Comme chaque année, des copies présentant une version tout à fait honorable et un commentaire inexistant ou proche de la paraphrase ont suscité l'étonnement du jury : dans ce cas, l'épreuve de version seule aurait sans doute été beaucoup plus profitable au candidat.

Avant d'entrer dans le détail de chaque partie du sujet, le jury rappelle que les remarques et les conseils qui suivent sont destinés à guider les futurs candidats dans leur préparation de l'épreuve. Il invite également ces derniers à se reporter aux recommandations données dans les rapports des années antérieures.

## Version

Le texte proposé cette année était tiré de la tragédie *Hercule sur l'Œta* attribuée à Sénèque (v. 1224-1278). Les seize vers à traduire présentaient suffisamment de difficultés syntaxiques pour permettre aux candidats s'étant entraînés avec sérieux et régularité à l'exercice de la version de se distinguer. Aucune de ces difficultés n'était insurmontable, mais une attention rigoureuse à la construction des propositions ainsi qu'une étude précise des formes morphologiques étaient absolument indispensables.

*En cernite... pater ?*

La première phrase nous permet d'emblée de rappeler la nécessité de n'omettre, dans la traduction, aucun élément du texte : ainsi, l'interjection *en* ne saurait être laissée de côté sous prétexte que l'impératif *cernite* implique déjà une adresse à un public (v. 1233). De même, il était nettement préférable de chercher une tournure permettant de rendre, en français, la répétition expressive du pronom interrogatif *quid* – le jury, sans sanctionner les candidats qui ne sont pas parvenus à trouver de solution élégante à cette difficulté, a valorisé les copies qui ont su proposer une traduction ingénieuse. Quant au redoublement de *cernite*, qu'il n'était pas difficile de maintenir élégamment dans la traduction française, il devait être conservé. La principale difficulté syntaxique de ces deux premiers vers tenait toutefois à l'analyse de la proposition *quid supersit*, et au contre-rejet du groupe prépositionnel *ex illo Hercule*, qui n'avait aucun sens si l'on tentait de le rattacher à l'impératif *cernite*. Rappelons aux candidats qu'ils doivent se familiariser avec le fonctionnement de la proposition interrogative indirecte, et en particulier avec l'emploi du subjonctif qu'elle implique (v. 1234 : *supersit*) ; il est rare en effet qu'un texte latin ne compte pas au moins un exemple d'une telle proposition, et le jury a constaté que nombre de copies manifestaient une gêne certaine devant l'emploi du pronom *quid* ou du subjonctif dans ce qui a trop souvent été confondu avec une proposition relative.

Une évidence mérite enfin d'être rappelée : l'ordre des mots ne saurait en aucune manière primer sur l'analyse précise des cas. Nous avons trop souvent lu des traductions du v. 1234 qui faisaient de *Herculem* le sujet, et de *pater* le COD, du verbe *agnoscis* ; rappelons donc que même (et peut-être surtout) lorsqu'une proposition paraît simple, il est indispensable de maintenir une rigueur constante dans l'analyse morphologique.

*Hisne ego... umeris sedit.*

Les dix vers suivants étaient construits sur l’anaphore du démonstratif *hic*, que l’on trouvait d’abord à l’ablatif de moyen (v. 1235-1242) – pluriel (*his*) ou singulier (*hac*). Il convenait en premier lieu de repérer que nous avions affaire à des propositions interrogatives, et de traduire convenablement la particule *-ne*, exprimée une fois puis systématiquement sous-entendue, et qui ne doit en aucun cas être confondue avec *nonne*. Les candidats seraient bien inspirés de revoir de très près le sens des différents interrogatifs, car nombreuses ont été les copies qui ont accumulé les confusions sur ce point.

La construction de ces vers présentait un parallélisme frappant, qui devait faciliter le travail des candidats. On relevait en effet dans chaque proposition un sujet exprimé (*ego, arcus, ego, Calpe, ferae, mundus*), un verbe au parfait (*pressi, depulit, uici, sedit*) ou au présent (*iacent*), enfin un COD à l’accusatif (*colla elisa, Stympthalidas, citatam feram, fretum*) lorsque le verbe était transitif. Quant aux ablatifs de moyen désignant une partie du corps du héros, ils dépendaient soit directement du verbe (*pressi his lacertis, uici his gressibus, iacent his [manibus], his umeris sedit*) soit d’un participe qualifiant le sujet (*tensus hac manu ; fracta his manibus*). Nous insistons donc de nouveau sur l’importance extrême de cette étape d’analyse et de construction des propositions : un candidat qui consacrait l’attention nécessaire à la construction des v. 1235-6, qui pouvaient légitimement déstabiliser à leur première lecture, gagnait un temps précieux dans la perspective des vers suivants.

Quelques remarques de détail nous permettent de souligner la nécessité d’une analyse précise des groupes de mots. Une fois les formes verbales repérées, il faut les étudier avec précision, ce qui implique, entre autres, de déterminer la personne (première du singulier pour *pressi, uici*, troisième pour *depulit, emisit*) et le temps (parfait pour ces verbes, présent pour *iacent*) de chaque forme, et de se tenir fermement à cette analyse morphologique au moment de traduire – impossible, donc, comme nous l’avons souvent lu, de faire de *colla* le sujet de *pressi*, ou de *caput* celui de *uici*. Le v. 1239 a embarrassé de nombreux candidats : or, si l’on étudie rigoureusement chaque forme, on doit conclure que l’adjectif *clarum* ne peut être rapporté qu’au substantif *caput* (et non, par exemple, au féminin *feram*) ; que le participe *radiante* ne peut qualifier que *fronte* ; en conséquence, que le participe *gestantem* doit qualifier le dernier substantif, *feram* ; une analyse rigoureuse de la morphologie ne laissait aucun doute sur la seule construction possible. Le v. 1240 nous donne l’occasion de rappeler

qu'il faut porter une attention constante au nombre de chaque substantif : tout comme, quelques vers plus haut, *manu* ne pouvait être traduit par un pluriel, il était impossible de traduire *manibus* par un singulier. Rappelons enfin, à propos du v. 1241, que *tot* ne doit pas être compris comme un synonyme de *tanti*, mais de *tam multi*.

*Haec moles... caelo ruenti.*

Hercule poursuit sa série de questions rhétoriques adressées au public, mais le démonstratif se trouve désormais décliné à des cas différents, nominatif d'abord (*haec*), puis accusatif (*has*). Le substantif *moles* a régulièrement été mal compris, et désignait le corps pesant d'Hercule. La première personne du parfait a posé d'étonnants problèmes d'identification, alors que le pronom personnel *ego* était à nouveau exprimé. Enfin, le groupe *caelo ruenti* devait être correctement identifié comme un datif que régissait le verbe *opponere*.

*Quis mea... caelum miser ?*

Le *quis* initial a posé problème à de nombreux candidats qui, le prenant pour un pronom, ont été gênés au moment de construire le substantif *custos*. Comme on le trouve attesté dans Gaffiot, *quis* peut également être un adjectif interrogatif : le groupe *quis custos* devait donc être analysé comme le sujet du verbe *trahetur* qui, au passif, appelait le complément d'agent *mea manu*. Une majorité écrasante de candidats a traduit mécaniquement le groupe *ultra Stygius* par « au-delà du Styx », ce qui était rigoureusement impossible : *ultra*, dans son emploi prépositionnel, est suivi de l'accusatif, ce que ne saurait à l'évidence être *Stygius*, dont le dictionnaire indiquait clairement qu'il s'agit d'un adjectif au nominatif masculin singulier. Signalons enfin qu'une nouvelle fois, la forme verbale *trahetur* exigeait une analyse précise, qui devait permettre au candidat de traduire tout à la fois la voix (passive) et le temps (futur) du verbe.

Le v. 1245 a permis de constater que le substantif *uis* est toujours confondu trop souvent avec *uir* ; il faut absolument que les candidats se familiarisent avec la déclinaison de ce substantif, que l'on trouve si fréquemment. Il y avait deux manières de construire le participe *sepultae* : soit comme un apposé (« où sont mes forces, ensevelies avant moi ? »), soit comme un attribut (« où ont été ensevelies mes forces avant moi ? ») – les deux

traductions ont été acceptées, même si le jury avoue une préférence pour la première. Le problème posé par *prius* était bien réel : il était employé ici comme une préposition – emploi qui n’est pas attesté dans le Gaffiot. Toutefois, une analyse de *prius* comme un adverbe ne donnait aucun sens, et aboutissait à faire de *memet* un complément d’agent, ce qui est impossible grammaticalement (plus gênante encore, la traduction de *prius uires* par « nos forces antérieures », qui est rigoureusement impossible) : ce constat a amené un certain nombre de copies, que nous félicitons, à émettre l’hypothèse que *prius* était une préposition. Il était, en tout cas, inacceptable de refuser la difficulté et d’omettre le groupe *prius memet* : rappelons que l’omission est toujours lourdement sanctionnée, bien plus qu’une tentative de traduction erronée, qui est toujours excusable.

L’interrogative *quid patrem appello Iouem* (v. 1246) ne devait pas poser de difficultés d’analyse, mais a tout de même donné lieu à des contresens graves, qui ont rejailli ensuite sur le commentaire. Comme il était strictement impossible de traduire, comme nous l’avons souvent trouvé, *quid patrem* par « quel père », il fallait reconnaître l’emploi du pronom *quid* au sens adverbial de « pourquoi ? ». Il était, en revanche, plus excusable de peiner à traduire le groupe à l’accusatif *patrem Iouem* : en effet, si l’on faisait de *Iouem* un apposé au substantif (ce qui n’était pas absurde d’un strict point de vue grammatical), la phrase se trouvait dépourvue de sens ; il fallait donc en déduire que *patrem* était l’attribut du COD *Iouem* (et non l’inverse, qui ne donnait aucun sens satisfaisant). Hercule se demande en effet dans ce vers de quel droit, dans l’état de faiblesse en lequel il se trouve, il peut encore se prétendre fils de Jupiter. L’interrogative du v. 1247 a également été souvent mal construite : il fallait bien distinguer le groupe prépositionnel *per Tonantem* de *caelum*, qui se trouvait être le COD de *uindico* ; quant à *miser*, au nominatif, il ne pouvait être qu’apposé au sujet sous-entendu *ego*.

La dernière phrase du texte offrait une difficulté similaire à l’interrogative du v. 1246. Outre l’analyse de la forme verbale, qui exigeait de nouveau que l’on repère un futur passif, il fallait analyser correctement le groupe *Amphitryon pater meus* : le sens exigeait que le nom propre soit le sujet du verbe, et le groupe *pater meus* son attribut. Quand, au v. 1246, Hercule reconnaissait ne plus mériter qu’on le considère comme le digne fils de Jupiter, au v. 1248 il conclut que le spectacle de sa déchéance engagera désormais l’humanité à voir en Amphitryon son seul véritable père.

Nous voudrions, au risque de répéter des évidences, attirer enfin l'attention des candidats sur quelques points grammaticaux qui ont régulièrement posé problème, et méritent en conséquence une attention particulière :

- La justesse des constructions dépend pour une large partie de l'analyse des formes verbales : dès le second vers de la version, à titre d'exemple, l'identification du subjonctif permettait de s'assurer que la proposition *quid supersit* était bien une interrogative indirecte. Attention donc aux trop fréquentes confusions de personnes, de temps et de modes qui peuvent empêcher de saisir le sens de l'ensemble d'un passage.
- Les interrogatives, directes et indirectes, ont posé de nombreux et considérables problèmes : il faut commencer par revoir le sens de *-ne*, *nonne* et *num* afin de pouvoir traduire correctement les interrogations directes ; puis se familiariser avec le fonctionnement de l'interrogative indirecte, qui ne doit pas déstabiliser les candidats.
- Le sens des différents démonstratifs (*hic*, *iste* et *ille*) est trop souvent méconnu ou ignoré. Nous avons en outre pu constater, au v. 1237, que *ipse* était l'objet de fréquentes confusions avec *idem*.
- Un adjectif qualificatif n'est pas forcément employé comme épithète. Il est nécessaire, lorsque l'on cherche la fonction d'un adjectif, d'envisager également qu'il soit apposé (*miser*, au v. 1247) ou attribut. De même, il faut garder présent à l'esprit qu'un substantif peut occuper la fonction d'attribut (du sujet, v. 1248 ou du COD, v. 1246).
- Les formes dérivées de *quis* (adjectif ou pronom interrogatif) ont donné lieu à de fréquentes confusions. De manière plus générale, il vaut la peine de revoir la morphologie et les emplois des pronoms-adjectifs.
- Enfin, nous rappelons l'absolue nécessité d'apporter une attention soutenue à l'orthographe et à la syntaxe françaises dans lesquelles est présentée la traduction. Les candidats doivent absolument ménager un temps pour la relecture de leur copie.

Malgré les multiples problèmes de construction et d'analyse que nous venons d'évoquer, le jury a trouvé un certain nombre de copies manifestant une pratique régulière de la langue latine et une certaine sensibilité au souffle poétique qui anime le passage ; il les en félicite vivement.

## Commentaire

Le monologue d'Hercule se prêtait aisément à l'exercice du commentaire : tout en ne présentant pas de difficulté majeure de lecture, l'extrait offrait de multiples pistes d'analyses, d'une grande richesse, qui n'ont pas toujours été perçues ou exploitées en profondeur par les candidats.

En préambule, il convient de rappeler que, si l'épreuve de traduction et commentaire suppose quelques connaissances en histoire littéraire et en culture antique, les candidats doivent savoir user de ces dernières avec discernement. Un très grand nombre d'entre eux, associant à la hâte Sénèque au stoïcisme, se sont engouffrés dans des lectures philosophiques du monologue d'Hercule, parfois antithétiques (Hercule étant vu tantôt comme un *exemplum* de la morale stoïcienne, tantôt comme une figure anti-stoïcienne), qui n'étaient étayées par aucun élément du texte et qui, par conséquent, ont été sanctionnées. Le texte ne doit jamais devenir un prétexte pour plaquer tel ou tel savoir, aussi juste soit-il par ailleurs. Du reste, le jury rappelle que l'attribution d'*Hercule sur l'Œta* à Sénèque mérite d'être considérée avec la plus grande prudence : il s'agit d'une raison supplémentaire pour écarter les interprétations philosophiques, voire biographiques – la pièce ne saurait être comprise comme un message adressé par Sénèque à Néron.

Plusieurs remarques d'ordre méthodologique s'imposent. Rappelons une évidence pour commencer : les analyses présentées doivent s'appuyer de manière constante sur le texte latin et non sur sa traduction française. Ainsi, au v. 1250, la traduction française du groupe nominal à l'ablatif *uulnere occulto*, « d'une blessure sournoise », a été parfois surinterprétée et a conduit plusieurs candidats à des développements maladroits sur la dimension « sournoise » du mal qui terrasse Hercule. D'autre part, le jury a été frappé par le nombre de copies présentant un niveau de langue faible, voire indigent : la maîtrise de la langue française ne saurait constituer un détail et conditionne très fortement la qualité et la finesse de l'analyse littéraire. Les candidats doivent prendre conscience que la relecture n'est pas une étape facultative : un temps doit lui être ménagé lors du déroulement de l'épreuve. En outre, il est nécessaire de veiller à ne pas insérer ni à plaquer dans le commentaire des développements autour de la thématique annuelle de l'épreuve, en l'occurrence le corps, sans en tirer quelques analyses d'ordre littéraire qui permettent de nourrir le propos. Par exemple, relever les termes appartenant au champ lexical du corps présents dans l'extrait, en se limitant à l'énumération, était insuffisant. En revanche, un tel relevé devenait pertinent à partir du moment où il était

exploité, comme ont su le faire certaines copies : il pouvait permettre de montrer qu'Hercule, en contemplant son corps métamorphosé, découvrait sa part d'humanité. Enfin, il paraît utile de rappeler qu'il convient de prendre en considération le genre littéraire dont relève le texte à commenter. Signalons à ce sujet que, de manière un peu déroutante, de nombreux candidats n'ont pas compris que l'extrait proposé appartenait au genre théâtral. À défaut de connaissances assurées sur *Hercule sur l'Œta*, la disposition typographique du texte (vers et mention du nom du personnage qui prononce le monologue) aurait dû permettre aux candidats incertains de trancher la question du genre et d'éviter d'écrire qu'ils commentaient « une œuvre en vers » ou, encore plus problématique, un « poème épique », un « poème descriptif » ou un « poème lyrique ». Le jury s'attendait donc à ce que le texte de Sénèque soit commenté comme un texte dramatique et à ce que les candidats prêtent une attention particulière à son écriture versifiée. Aucune connaissance spécifique n'est nécessaire pour repérer et commenter un enjambement, un rejet ou un contre-rejet, la mise en relief d'un terme par sa position dans l'un des deux emplacements remarquables que sont le début et la fin du vers, ou encore pour étudier les sonorités (allitérations, assonances, paronomases). À l'inverse, il convient d'éviter l'écueil qui consiste à interpréter de manière excessive la présence répétée de tel ou tel son. Le jury n'exige aucunement des candidats de maîtriser toutes les subtilités de la métrique latine et la scansion d'un ou plusieurs trimètres iambiques n'était pas requise. Cependant, si le candidat décidait de se lancer dans des analyses d'ordre métrique, il devait s'assurer de la solidité de ses connaissances : dans tous les cas, les vers ne pouvaient ni ne devaient être scandés comme des hexamètres dactyliques, ce qui était très gênant en termes d'implications génériques. Si le candidat n'est pas censé identifier des trimètres iambiques au premier coup d'œil, le jury attend de lui qu'il sache que l'hexamètre est le mètre de l'épopée.

Venons-en à présent à la question du plan et des idées attendues : il était possible de faire le choix du commentaire linéaire comme celui du commentaire composé. Dans leur très grande majorité, les candidats ont préféré travailler de manière composée. Plusieurs plans étaient possibles ; on rappellera quelques évidences : la problématique doit être formulée de manière claire et le plan qui en découle doit proposer une démonstration argumentée avec pertinence et cohérence. Par conséquent, les candidats doivent être conscients du fait qu'il n'est pas souhaitable que certaines parties se contredisent à l'intérieur d'un même raisonnement : par exemple, il s'avère délicat d'établir que le texte procède à une démythification du héros et, dans la partie suivante, de montrer qu'Hercule conserve cependant sa noblesse de héros. De même, il est vivement conseillé d'éviter les plans qui



rejetent l'analyse formelle dans une partie séparée du reste de la démonstration : les développements uniquement réservés au « style dramaturgique » ou au « théâtre textuel » de Sénèque sont à proscrire. D'une manière générale, le jury s'attend à ce que les candidats soient en mesure de lier remarques stylistiques et analyses thématiques tout au long de leur travail.

Beaucoup de candidats ont commencé, à juste titre, leur commentaire en étudiant le mal qui ronge Hercule et les effets de ce dernier sur le corps du héros. La reformulation ne suffisait pas néanmoins et il fallait dépasser la paraphrase plate. Certaines copies ont su montrer que le poison, personnifié en une force surnaturelle et maléfique, entraînait une dégradation physique du corps d'Hercule, qui se trouvait confronté à un combat épique d'un genre inédit, face à un ennemi indéfinissable. D'une étude détaillée du monologue, il découlait aussi qu'Hercule se défaisait ici de son identité héroïque : la déconstruction du corps entraîne la déconstruction du héros. En dépit de nombreux renvois à l'univers épique, Hercule est dégradé de vainqueur à vaincu. Il confronte ce qu'il était autrefois, en évoquant ses travaux et ses exploits accomplis avec succès, à ce qu'il est devenu à présent. Une attention portée aux temps verbaux (opposition présent et parfait) et au lexique (par exemple les adverbes *olim* au v. 1266, *iam* au v. 1248 et *nunc* au v. 1278), ainsi qu'au jeu sur l'emploi des pronoms, était souhaitable. Plusieurs candidats ont noté, à très juste titre, une dissociation entre *ego* (v. 1235 et 1238) et le déictique *hic, haec, hoc* utilisé à plusieurs reprises par le personnage pour parler de son propre corps tout en le mettant à distance : *his lacertis* (v. 1235), *hac manu* (v. 1236), *his gressibus* (v. 1238), *his manibus* (v. 1239), *his umeris* (v. 1242), etc. Cette perte d'identité progressive, voire cette aliénation, qui se manifeste également à travers les nombreuses phrases interrogatives et exclamatives, transforme le héros épique en héros tragique. Cette transformation entraîne chez Hercule une souffrance d'ordre moral, qui vient doubler la souffrance physique, et se traduit par les larmes que verse le héros à la fin de son monologue, parfois interprétées, à contresens, comme un signe de *mollitia* toute féminine.

Ainsi, loin de toute profession de foi stoïcienne, Sénèque mêle-t-il dans cet extrait d'*Hercule sur l'Œta* le pathétique, le tragique et l'épique, en jouant sur les temporalités et les codes littéraires, pour donner à voir la déchéance du héros. Plusieurs candidats ont su percevoir avec finesse les différents enjeux du monologue d'Hercule et mettre en valeur sa richesse interprétative : le jury les en félicite.